Image not found or type unknown

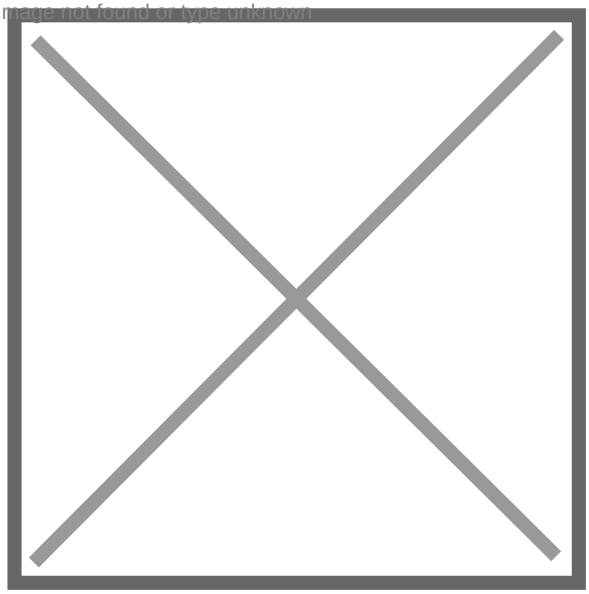

Solde remboursement suite partage maison apres 8 ans de divorce

Par **Pepe41**, le **18/05/2015** à **03:30**

Bjr,cela fait 8 ans que j ai divorcé,mon ex femme a fait un emprunt pour conserver la maison.Mais le jour de la signature chez le notaire ,elle as prétexté,ne pouvoir emprunter que 17000 euro mais qu elle me verserais ce qu elle pourrait jusqu au solde.Je lui est fait confiance mais depuis 2009 ,plus rien,donc je lui es envoyer un sms ou elle me dit que le solde elle l a donné a mes petits enfants, (qui sont de mon premier mariage) et avec qui grâce a elle je n ai aucun contact.De quelle droit a t elle pu faire cela et légalement cela est il possible? J aimerais sincèrement que l on puisse m apporter une réponse sur mes droits,car pour elle , elle n a fait que son devoir et ne me doit plus,comme elle dit affaire classé. Merci par avance de votre réponse . Cordialement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés